

# DES SIIF À LA MIIF

## CINQ ANNEES DE PRATIQUE MISES EN QUESTIONS

Par **VLEMINCKX Justine**  
Chercheuse à Synergie

Septembre 2014

Avec le soutien de la fédération Wallonie-Bruxelles



Service Intervention Recherche Jeunes  
**synergie**

# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE I – LA CARTE D’IDENTITÉ DE LA MIIF: UN PRÉALABLE À LA RÉFLEXION</b>	<b>6</b>
<b>1. LA MIIF : UNE DOUBLE IDENTITÉ À RÉAFFIRMER</b>	<b>6</b>
1.1. FACE AU MANDANT, LES PROFESSIONNELS DE LA MIIF ONT-ILS LA POSSIBILITÉ DE REFUSER LE MANDAT?	9
1.2. LORSQUE DES CHOIX DOIVENT ÊTRE POSÉS...	9
<b>2. LA MIIF : DE LA PRÉCARITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE À LA PRÉCARITÉ DU LIEN SOCIAL</b>	<b>9</b>
<b>CHAPITRE II – DE L’INTERVENTION INTENSIVE EN FAMILLE...</b>	<b>13</b>
<b>1. L’INTENSIVITÉ EN QUESTIONS</b>	<b>13</b>
1.1. ESSAI DE DÉFINITION	13
1.2. L’INTENSIVITÉ: UN OUTIL PERTINENT ?	15
<b>2. L’INTENSIVITÉ : ENTRÉE DANS LES « COULISSES » FAMILIALES</b>	<b>16</b>
2.1. ENTRE « MISE À NU » ET « MISE EN SCÈNE »	16
2.2. DES SITUATIONS RÉVÉLÉES...	17
<b>3. L’INTERVENTION INTENSIVE: DE L’ÉVALUATION AU CONTRÔLE</b>	<b>19</b>
<b>4. L’INTERVENTION ET LE TRAVAIL EN RÉSEAU</b>	<b>20</b>
4.1. À CHAQUE TERRAIN, SA PRATIQUE DU RÉSEAU	21
4.2. LE CAS SPÉCIFIQUE DE L’ONE	23
<b>CHAPITRE III – ... A L’APRÈS MIIF</b>	<b>24</b>
<b>1. LES RELAIS : UN PARTENARIAT À INVESTIR</b>	<b>25</b>
1.1. L’ABSENCE DE PLACE : « LES DÉSESPÉRÉS SONT CEUX QUI ONT ESPÉRÉ »	25
1.2. LA PERTINENCE DES RELAIS : L’EXEMPLE DU SAIE	26
<b>2. ATTACHEMENT ET SENTIMENT D’ABANDON : PENSER LA FIN DE L’INTERVENTION</b>	<b>28</b>
<b>CONCLUSION : UN TEMPS D’ARRÊT POUR PENSER LA PRATIQUE</b>	<b>29</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>30</b>

## Introduction

Ce rapport est le fruit d'un travail de réflexion collective, encadré par Synergie<sup>1</sup> et alimenté par les coordinateurs et intervenants des six services<sup>2</sup> organisant la MIIF (Mission d'Intervention Intensive en Famille). De février à juin 2014, six rencontres ont été organisées autour de questions de fond liées aux expériences et pratiques de terrain. Précisément, elles avaient pour finalité de dresser le bilan de cinq années de pratique de la MIIF, du projet pilote au passage en SAIE, et d'en tirer des constats susceptibles d'éclairer les orientations choisies et celles à privilégier. Par la mise en écriture de ces échanges, ce document invite à cheminer avec les professionnels placés au cœur de la MIIF et ainsi, à saisir les multiples enjeux auxquels leur pratique les confronte.

Si cette initiative répond, à l'origine, aux impératifs d'évaluation des « Missions d'Interventions Intensives en Famille » prévus à l'article 50bis du Décret du 4 mars 1991, elle rencontre aussi le souhait des professionnels de pouvoir témoigner de leur pratique. En effet, née en 2009 sous la forme de projet pilote, la MIIF manque, à plusieurs égards, de visibilité dans le champ de l'aide à la jeunesse. Les frontières de son cadre d'intervention<sup>3</sup> demeurent floues et sont parfois outrepassées.

Chaque service est inscrit dans un contexte social, culturel et institutionnel particulier et dispose dès lors, de spécificités propres tant sur le plan de sa méthodologie, de ses ressources (relais et réseaux), de son public ou encore de son rapport aux mandants. En se réunissant autour de la table, les coordinateurs et intervenants de ces différents services sont encouragés à se décentrer, à bousculer leurs pratiques, à les interroger et à s'enrichir de l'approche des uns et des autres. Néanmoins, appréhender cet exercice peut également comporter un biais: les participants peuvent s'égarer devant l'ensemble de leurs divergences sans parvenir à s'accorder sur une définition commune de leur mission. Afin de pallier cet écueil, le recours à un tiers (Synergie) s'est imposé.

Synergie est intervenue afin de répondre à une double mission : animer les séances « inter-MIIF » et rédiger un rapport qui condense l'ensemble des échanges. Ainsi, pour accompagner et encadrer les participants dans leur travail de réflexion, une animatrice (C. Mahieu) a été désignée. Par ses remarques et ses questionnements, elle a tenté de dynamiser les échanges et a cherché à encourager et soutenir la parole de chaque participant. En ce sens, elle a endossé la posture d'« animateur-facilitateur »: avec une neutralité bienveillante, elle a « *aidé et accompagné les participants dans leur « mise en question »* » (MAZZOCETTI, J. (dir), 2007). En parallèle, une rédactrice (J. Vleminckx) a participé à l'ensemble des séances afin de prendre notes des échanges, de les enregistrer et de les retranscrire partiellement. Par ailleurs, dans les quinze jours succédant une rencontre, un PV détaillé était produit et envoyé aux participants. Chacun d'eux présentait ce PV aux membres de son équipe et revenait avec d'éventuels commentaires à la séance suivante. Cette démarche se

---

<sup>1</sup> "Synergie - Service Intervention Recherche jeunes" est un service de formation continuée et de recherche, actif dans différents domaines du champ social .

<sup>2</sup> Ricochet (Bruxelles), Trait d'Union (Namur), Les Lucioles (Mons), L'Echalier (Amay), Progres'IIF (Gosselies), Le Traversier (Lillois).

<sup>3</sup> La MIIF est mandatée afin de trouver, par une approche pédagogique, des alternatives aux mesures de placement. Elle intervient pour des enfants de 0 à 6 ans dans des situations de négligence grave, potentielle ou avérée, voire de maltraitance. Son périmètre d'action a été défini par une cartographie.

voulait en accord avec une approche co-constructive entre Synergie et les participants : les procès-verbaux, tout comme ce rapport, sont des traces écrites des échanges produits par les équipes de la MIIF. Ils sont passés à travers le philtre du rédacteur. Par conséquent, soumettre ces écrits à l'avis et aux questionnements des participants contribue à ajuster le niveau de compréhension des uns et des autres.

### **Modalités et déroulement des séances**

Concrètement, plusieurs aspects pratiques ont été négociés au cours d'une première séance d'éclaircissement. Chacun des participants était invité à déposer ses éventuelles craintes, suggestions et questions concernant le déroulement et les finalités des rencontres inter-MIIF. Plusieurs modalités ont été discutées et tranchées.

Tout d'abord, afin de concilier le souci des participants de pouvoir échanger en toute confiance et celui du cabinet de participer et d'ouvrir la réflexion à d'autres partenaires, les six séances ont été réparties en deux temps. Le premier a pris la forme d'une rencontre en interne, entre les représentants des six services dispensant la MIIF durant quatre séances. Dans cet espace, des thématiques directement liées à la réalité du terrain ont pu être abordées. Le deuxième temps, prévu en deux séances, permettait d'associer, aux réflexions internes, des partenaires institutionnelles susceptibles de nourrir ces réflexions au départ du prisme à travers lequel chacun s'exprimait. Ainsi, Bernadette Huberlant, référente maltraitance de l'ONE (Namur), Delphine Kips, représentante du Cabinet Huytebroeck et Jean-Vincent Couck, conseiller mobile du SAJ ont été invités en ce sens. Madame Deborah DEWULF, responsable à l'ONE des équipes SOS-enfants, a été également invitée mais n'a pas pu être présente. Les six séances se sont déroulées dans chacun des services proposant la MIIF.

Ensuite, la première séance d'éclaircissement a également permis d'identifier les thématiques à mettre au travail. Parmi une liste de près de 15 problématiques, nous avons principalement questionné :

- la part de risque et de contrôle engagée dans certaines interventions,
- la double identité des MIIF (petite enfance, maltraitance)
- le travail en réseaux l'impact de l'intervention MIIF sur les familles
- l'intensivité inhérente à la MIIF.

Ces deux derniers sujets constituent les fils rouges de l'ensemble des discussions. L'« Intervention Intensive en Famille » est au cœur de la Mission et représente donc l'objet de nombreux questionnements de la part des professionnels qui la pratiquent.

Afin d'appréhender l'ensemble de ces thèmes, nous avons privilégié l'entrée dans la réflexion par la mise en exergue de situations significatives du sujet traité. Chaque récit a permis d'éclairer la complexité des enjeux propres à l'intervention de la MIIF tout en donnant un aperçu clair des expériences vécues et de la pratique menée par les travailleurs sociaux. Chacune des expériences présentées au cours des séances a donc constitué « *une situation-problème concrète qui plonge les propos des participants dans les pratiques vécues sur le terrain* » (VAN CAMPENHOUDT, L. et collab., 2009).

Enfin la forme et le contenu du présent rapport étaient aussi à préciser. Par la mise en écriture des six séances, il ne s'agit pas de poser une analyse distanciée sur les échanges tenus. Le texte proposé ici est davantage conçu comme la trace des interrogations et des éléments de compréhension qui ont jalonné les échanges. Il développe les réflexions des participants, appropriées et réorganisées par le rédacteur. En cela, ce rapport est à penser comme un puzzle dont chacune des pièces représente un élément d'analyse soulevé au cours des

échanges. De surcroît, cet écrit ne constitue pas un inventaire de bonnes pratiques et de réponses-clés. Dans l'intervention de la MIIF, rien n'est écrit d'avance. Tout est à bricoler, à construire et à inventer au gré des situations rencontrées. Plus encore, il n'a pas prétention à retracer une vision exhaustive du travail des services organisant la MIIF. Il met davantage en exergue une pluralité d'éléments de réflexion soulevés et nourris par les acteurs de terrain sur leur propre pratique. Cet écrit est un temps d'arrêt où de nombreux questionnements mettent en exergue les limites, les forces et les possibles de l'intervention de la MIIF.

La structure du rapport ne suit pas strictement l'ordre des thématiques développées à chacune des séances. Elle est plutôt le fruit de l'emboîtement de différentes « pièces de réflexion ». Ainsi, dans un premier temps, nous introduisons la MIIF, sa double identité et les spécificités de son public. Ensuite, les deux chapitres suivants seront abordés comme une immersion dans la pratique des intervenants : de « l'intervention intensive en famille » (chapitre II) « à l'après MIIF » (Chapitre III). Sur le terrain, ces deux temps sont ponctués de questionnements et de réflexions riches que nous tenterons de rendre compte à travers ces deux dernières parties.

## Chapitre I – La carte d’identité de la MIIF: un préalable à la réflexion

Créé en 2009 en tant que projets pilotes, le SIIF (ancienne appellation de la MIIF) est un service destiné aux enfants de 0 à 6 ans, placés dans une situation de négligence grave, potentielle ou avérée, voire de maltraitance. Il intervient sur base de deux types de mandat adressés soit par le Conseiller de l’Aide à la jeunesse (SAJ) lorsque l’aide est volontaire (en moyenne 80% des mandats), soit par le Juge de la jeunesse ou le Directeur du service de protection judiciaire (SPJ) lorsque l’aide est contrainte (20%). Le premier d’une durée de 15 jours, non renouvelable, est caractérisé par l’urgence de l’intervention. Il s’agit de procéder à une «*photographie du fonctionnement familial*» afin d’évaluer les compétences parentales, l’environnement familial et le développement de l’enfant. Dans ce cadre, les intervenants se rendent en famille cinq fois par semaine. A l’issue du mandat, cette photographie accompagnée d’éventuelles pistes de travail est remise au mandant. Le deuxième mandat d’une durée de 3 mois, renouvelable une fois, consiste davantage à adopter une approche socio-éducative des pratiques quotidiennes familiales. Se rendant généralement trois fois par semaine en famille, les intervenants fournissent aux parents des outils susceptibles de mener à l’amélioration des conditions d’éducation, d’hygiène et de nutrition de leurs enfants ; ils peuvent également amener la famille à réfléchir à des sujets tels que la place de chacun, l’intimité,...L’approche socio-éducative est un outil permettant d’accéder à une multitude de facettes de la vie familiale.

En 2012, à l’issue de l’évaluation des projets pilotes, les SIIF se pérennisent et sont intégrés au sein des services d’aide et d’intervention éducative (SAIE). Le SIIF, projet pilote autonome, devient la MIIF, l’une des missions d’intervention du SAIE. Ce transfert pose, pour les participants, une série de questions :

- Comment articuler les missions des MIIF et des SAIE ?
- Quelles différences existent-ils entre les deux services?
- Le SAIE peut-il être vu comme la mission principale et la MIIF l’une de ses branches?

Ce questionnement est d’autant plus complexe qu’il met particulièrement en exergue la diversité des pratiques et des visions de chacun des services, d’une région à l’autre. Ce chapitre rend précisément compte de cette pluralité des regards mise en évidence au cours des échanges, tout en dressant les ponts qui relient chacun d’eux.

### 1. La MIIF : une double identité à réaffirmer

Les deux étiquettes de la MIIF – petite enfance et négligence grave ou maltraitance potentielle ou avérée – sont liées. Elles fondent l’identité de la mission et représentent les éléments objectifs incontournables sur lesquels les intervenants peuvent évaluer la pertinence des mandats qui leur sont adressés. Néanmoins, les participants ont le sentiment que les mandants ne prennent pas toujours en compte ces critères objectifs. Ainsi, dans certaines situations, les places dans les services d’aide à la jeunesse manquent et la MIIF s’impose pour combler ce «*vide formé par l’absence de places institutionnelles*» :

« Parfois, grâce à la MIIF, la famille est sous perfusion institutionnelle ».

Parfois aussi, les intervenants de la MIIF sont mandatés pour des situations qui *a priori* ne relèvent pas de leur champs d'action. L'un des participants expose un dossier particulièrement exemplaire de ce constat. Ainsi, l'histoire est simple: les parents quittent la maternité avec leur bébé. Sur la route, ils passent chez la marraine du nouveau-né, en couple avec une femme. Une fois l'enfant déposé chez ces dames, les parents prétendent devoir rentrer chez eux afin de préparer l'arrivée du bébé. En réalité, ils ne reviendront jamais. Les « deux marraines » souhaitent garder l'enfant et sollicitent alors l'aide du SAJ. La MIIF est alors mandatée pour une intervention de 15 jours afin d'attester ou non de la fiabilité des deux dames: sont-elles aptes à garder l'enfant? Ici, l'étiquette « petite enfance » est bien respectée sans pour autant que la dimension « négligence grave ou maltraitance potentielle ou avérée » soit présente. Ce type de situations pose aussi la question du mandat hors famille, lorsque par exemple la MIIF est mandatée pour agir dans une famille d'accueil. Dans ce cas, les intervenants sortent de leur mission: ils endossent un rôle d'expertise.

La situation des sorties de maternité a, également, été mobilisée pour exemplifier ces situations où les services sont mandatés hors du cadre de leur mission. Dans ces cas de figure, la MIIF est parfois mandatée sans qu'aucun élément n'ait encore pu être décelé pour justifier une quelconque négligence ou violence de la part des parents. Souvent, il s'agit de parents connus des services de l'aide à la jeunesse soit, parce qu'ils ont eux-mêmes été suivis lorsqu'ils étaient mineurs soit, parce qu'ils ont éprouvé des difficultés à exercer leur rôle de parents avec leur(s) précédent(s) enfant(s). En se basant uniquement sur leurs antécédents, le mandat relève d'une prédication négative: un doigt accusateur est d'emblée posé sur les parents. Et l'intervention de la MIIF peut engendrer une blessure symbolique chez les parents qui se voient, dès la maternité, « suspecter » de ne pas être en mesure d'élever leur enfant. Comment juger les qualités parentales d'un couple alors qu'ils n'ont pas encore pu faire la preuve de ces qualités (c'est leur premier enfant)? Rien de grave n'a été observé, a priori, mais une MIIF est quand même prévue. Sur quelle base? Comment expliquer aux parents le bien-fondé d'une intervention si celle-ci ne s'appuie pas au départ sur des justifications solides?

Néanmoins, pour certains intervenants, être mandatés pour agir sur ces situations comporte aussi son lot d'avantages. L'intervention de la MIIF – dans ce cas, en quinze jours – s'apparente à une démarche préventive: il ne s'agit pas d'attendre que la maltraitance soit avérée pour agir mais plutôt d'anticiper les éventuelles difficultés vécues par les parents. Lorsqu'à l'issue des quinze jours, la MIIF émet un avis en faveur des parents, ces derniers peuvent se sentir reconnus dans leur capacité à être de bons parents. Également aussi, si les inquiétudes du mandant peuvent sembler peu fondées, elles peuvent se confirmer ou être renforcées au regard de la réalité familiale, rendue visible par l'intervention des MIIF. Par ailleurs, ce type de situation « préventive » peut aussi constituer « un temps de répit » pour l'équipe. Souvent confrontés à des problématiques lourdes, les intervenants se sentent soulagés lorsqu'ils doivent travailler sur une situation « moins critique ».

Enfin, dans l'un des six services de la MIIF, l'étiquette « petite enfance » semble trop peu associée à la mission. Souvent, le public des 0 à 3 ans est renvoyé à l'ONE tandis que les enfants de

4 à 6 ans sont directement associés à la MIIF.

### **1.1. Face au mandant, les professionnels de la MIIF ont-ils la possibilité de refuser le mandat?<sup>4</sup>**

Devant ce questionnement, les positionnements divergent. Ainsi, dans l'une des MIIF, aucune cause de refus ne peut être mobilisée. L'intervenant reçoit la demande, l'inscrit sur une « liste d'attente » : le premier entré est le premier pris en charge. Et, au moment où est géré ce dossier, les parents peuvent exprimer leurs attentes et l'intervenant jugera si celles-ci correspondent au projet de la MIIF. Ici, donc, « *au même titre que la décision finale, la décision primaire doit être prise par le mandant* ». Les intervenants de la MIIF ne portent pas la responsabilité d'accepter ou non un dossier.

Par ailleurs, le mandat est accepté uniquement s'il répond à trois critères: l'âge de l'enfant (0-6 ans), la zone d'intervention et le signalement ou l'objectivation de traces de maltraitance et/ou de négligence.

Pour la majorité des participants, le mandant ne respecte pas toujours leur projet pédagogique. Il vend la situation de manière à l'inclure dans la « case MIIF ». Néanmoins, cette idée peut être nuancée. Le SAJ ne porte pas les mêmes lunettes que la MIIF. Les inquiétudes formulées en début de mandat par le premier peuvent sembler, *a priori*, peu fondées pour le second. L'intervention intensive vient confirmer, renforcer ou apaiser les suspicions dessinées à l'égard d'une famille. La MIIF offre au SAJ un nouvel éclairage, construit sur base de l'immersion quotidienne dans le contexte familial.

Il est donc important de créer un échange avec le délégué afin que lui et l'intervenant puissent préciser la nature du mandat et partager un même socle de compréhension de la situation. Les services de la MIIF doivent affirmer et défendre sa mission et souligner les situations où son projet pédagogique n'est pas respecté.

### **1.2. Lorsque des choix doivent être posés...**

Lorsque plusieurs mandats sont confiés et que les « places » manquent à la MIIF, les intervenants doivent choisir les « situations à suivre » selon des critères définis par l'équipe. Parmi les six services proposant la MIIF, on relève trois pratiques différentes:

- A danger égale, la MIIF choisit la situation où la famille est moins entourée par des services d'aide.
- La MIIF ne prend pas cette décision. C'est le mandant qui priorise.
- La MIIF choisit la situation où l'enfant est le plus jeune et donc, « *le plus vulnérable, le plus dépendant de ses parents* ».

## **2. La MIIF : De la précarité socio-économique à la précarité du lien social**

Ce point ne passe pas en revue l'ensemble des publics rencontrés par la MIIF. Il s'agit plutôt

---

<sup>4</sup> Chaque MIIF adapte au mieux cette question depuis la mise en application de l'arrêté du 8 mai 2014 portant sur la « capacité réservée ».

d'identifier des caractéristiques mises en évidence à travers les situations et questionnements soulevés par les participants. Sur cette base, nous dresserons donc un profil-type des familles principalement prises en charge dans le cadre de la MIIF.

Pour les participants, les familles précarisées occupent une place importante dans le paysage de l'aide à la jeunesse. Précisément, selon eux, le mandant intervient prioritairement auprès de ce type de public d'une part, parce que ce dernier est perçu comme carencé, en manque de ressources et, d'autre part, parce que les publics plus aisés mobilisent davantage d'« armes » pour se défendre (avocat, notamment). Ils sont donc plus difficiles à mettre au travail. Si ce constat partagé par les participants est à nuancer, il n'en demeure pas moins interpellant puisqu'à travers lui, apparaît le risque d'amalgamer pauvreté et négligence parentale.

Pour les coordinateurs, l'« outil MIIF » correspond davantage à un public isolé, fragilisé, en manque de repères face à la parenté. Il est plus facile d'aborder ces familles tant leur mise au travail repose davantage sur des détails du quotidien liés à l'hygiène, à la gestion des repas,... Ainsi, certains parents se heurtent à de nombreuses difficultés pragmatiques (payer des factures, nourrir la famille,...). Ils sont (pré)occupés par la précarité de leur situation et dans ce contexte, l'enfant est relégué au second plan. La MIIF agira sur ces difficultés pragmatiques de manière à ce que le parent puisse s'en libérer et trouver davantage de temps pour penser son rôle parental. Par ailleurs, manifestement, les familles se positionnent peu en résistance face aux intervenants. Souvent très isolées, elles accueillent leur intervention comme un soutien et ont tendance à « tout donner » : *« comme tu viens souvent, je vais te raconter qui je suis »*.

Par leur intervention intensive, les services de la MIIF permettent de (re)tisser et d'entretenir du lien et atténuent sensiblement la précarité sociale vécue par les familles. En effet, chez ces familles, la frontière est ténue entre précarité matérielle et fragilité du lien social. L'un des participants met en évidence une observation intéressante qui corrobore ce constat. Ainsi, malgré leur faible ressource économique, les habitants des quartiers d'habitation sociale ne sont pas nécessairement les plus ciblés par l'intervention de la MIIF. Et pour cause: le filet social de première ligne agit et certaines situations n'arrivent jamais jusqu'aux services de la MIIF. Le voisinage et les initiatives locales menées par les CPAS ou les AMO en constituent, entre autres, les mailles. La MIIF répond davantage aux besoins de familles dont les capitaux économiques et sociaux sont faibles.

Dans ces conditions, afin de correspondre aux familles aisées, les participants estiment que la MIIF devrait être adaptée. Ainsi, les problématiques traitées dans ces familles sont davantage liées à des conflits conjugaux et à des violences psychologiques, plus tacites. Les intervenants n'agiraient donc plus sur des aspects pratiques du quotidien mais devraient endosser le rôle de médiateur afin d'apaiser les tensions.

### **Famille précarisée: la question épineuse de l'hygiène**

Les intervenants ont exprimé une forte difficulté à verbaliser les questions relatives à l'hygiène. En abordant ce sujet, ils interrogent l'intimité de l'individu. Plus encore, ils se frottent aux normes et aux valeurs propres à la famille et à son milieu de vie. Comme l'évoque David Le Breton dans *«la*

*sociologie du corps* », «le corps est pris dans le miroir du social, objet concret d'investissement collectif, support de mises en scène et de mises en signes, motif de ralliement ou de distinction à travers les pratiques et les discours qu'il suscite» (David Le Breton, 2008, p. 97). La présentation de soi, l'hygiène, les soins du corps,... reflètent des pratiques et comportements intériorisés par les individus selon leur origine sociale. Néanmoins, et comme le souligne le sociologue français, chacun est acteur de son existence et est donc capable d'innover et de renverser, en partie ou en totalité, les codes inhérents à son milieu social.

Pour les participants, hygiène et éducation sont liés. Par son intervention, la MIIF peut travailler cette dimension éducative, le tout en respectant la personne et usant d'humour et de finesse. Travailler l'hygiène revient à valoriser le parent et sa famille. « Être propre » permet de préserver ou de retrouver son intégrité, son estime de soi et permet aussi de prémunir le parent (et/ou l'enfant) du stigmatisme que la société lui infligera.

### La place de l'enfant : un impensé ?

Au cours des échanges, la place de l'enfant au sein de la famille a longuement été abordée et a, principalement, animé le débat au cours des deux dernières séances (présence de partenaires). Au départ d'un postulat défendu par Mme Huberlant, référente maltraitance (ONE, Namur), plusieurs réflexions ont émergé. Ainsi, à son sens, l'enfant occupe, depuis plusieurs années, une place de plus en plus secondaire dans certaines familles. Elle l'observe à travers sa pratique à l'ONE: dans certaines familles, l'enfant n'est pas la « priorité ». Il est moins question de disponibilité temporelle ou de précarité du réseau que d'un « *impensé* »: la mère et/ou le père ne pensent pas son enfant. Les parents ont peu de « *disponibilité psychique* » pour lui: « *Tantôt, ils veulent sortir, tantôt, ils veulent acheter leur drogue* ». L'enfant n'occupe pas une place dominante « *dans la tête* » du parent. Il exerce sa fonction à temps partiel. La MIIF pourrait donc travailler au retour de l'enfant au cœur des préoccupations des parents.

Plusieurs intervenants de la MIIF ont nuancé, en partie, cette approche. Il ne s'agit pas de pointer des causes internes, psychiques à l'indisponibilité des individus à être parent mais plutôt de tenir compte de la fragilité de leur contexte social. De surcroît, sur le terrain, peu de situations concernent des familles dans lesquelles l'enfant est impensé. Il est au contraire pensé mais parfois avec une maladresse qui traduit la précarité dans laquelle sont inscrits les parents. Ainsi, certaines mères surinvestissent leur enfant et finissent par s'effacer,

« La parentalité à l'épreuve de la précarité »

« **Rien** n'est simple quand on vit avec un budget étriqué. Les parents précarisés, qui, quotidiennement, sont confrontés à des choix impossibles, doivent pour survivre, renoncer et s'accommoder de pis-aller. Mais ni la précarité, ni la disqualification sociale, qui vont souvent de pair, n'entraînent automatiquement une disqualification parentale. Le bien-être des enfants reste au centre des préoccupations de tous les parents, et dans les familles précarisées, la venue et la présence d'enfants peuvent être justement ce qui cimenter la famille, assure sa cohésion, sa force, donne sens aux efforts pour tenir le coup, tenter de se frayer un chemin parmi les difficultés, maintenir un rythme, penser l'avenir... sortir de la pauvreté ». (LECLERQ, C., 2005)

s'oublier. Elles agissent en priorité pour leur bien mais en réalité, elles peuvent engendrer leur mal-être. Par son intervention, la MIIF renvoie aux parents la manière dont ils perçoivent, projettent l'enfant et le cas échéant, les conduit à la réajuster, la rééquilibrer.

### Sur qui et sur quoi agit la MIIF ?

Cette question apparaît en filigrane des différentes situations mises en exergue au cours des échanges et a principalement été soulevée en réaction à une situation exposée par l'un des intervenants. En guise d'introduction à notre réflexion, revenons brièvement sur ce cas :

Il s'agit d'un bébé d'un peu plus d'un mois dont la mère est mineure d'âge et le père est absent. La mère vit à la rue et/ou squatte chez des amis. Pour elle, avoir cet enfant représentait une « porte de sortie » grâce à laquelle elle pourrait rentrer chez sa mère. Pour parvenir à ce dessein, elle sollicite l'aide du SAJ afin qu'il contribue à ce retour. Au lieu de cela, le Conseiller lui propose d'intégrer une maison maternelle mais la jeune fille refuse. Pourtant, celle-ci est visiblement trop peu mature pour élever seule cet enfant. Le SAJ propose alors à la grand-mère de l'enfant (la mère de la jeune fille) d'accueillir sa fille et son bébé. Elle accepte si un service extérieur est mandaté pour aider la jeune maman à s'approprier son rôle et éviter de voir la grand-mère assumer seule la prise en charge de l'enfant. La MIIF est donc chargée d'intervenir à cette fin.

Sans détailler davantage son déroulement, cette intervention soulève notre intérêt parce qu'elle place l'intervenant de la MIIF devant deux enfants : la « mère-enfant » et son bébé. Et de cette situation exemplaire, une question centrale est alors soulevée : « *qui est le patient principal ?* ». Dans cette même lignée : sur qui et sur quoi agit l'intervention ? Sur le(s) parent(s) ? Sur l'enfant ? Ou sur les deux à la fois ? Ici, par exemple, la MIIF doit-elle gérer les questions relatives à la scolarité de cette jeune mère ? Ne pourrait-on pas envisager un double mandat : l'un portant davantage sur le bien-être de la mère, l'autre sur le bien-être de l'enfant ? Comment travailler lorsque la situation confronte l'intervenant à deux enfants et surtout, lorsque l'un d'eux est un nouveau-né ?

Au-delà de la situation particulière des parents mineurs, ce questionnement est valable pour l'ensemble de la Mission. A travers son projet, la MIIF offre un suivi socio-éducatif aux parents. Elle agit donc en priorité sur ces derniers pour qu'ils puissent exercer au mieux leur fonction parentale et pour, in fine, que l'enfant puisse évoluer et s'épanouir dans son contexte familial. Dès lors, en travaillant sur la parentalité, sur la petite enfance et en se présentant comme une alternative au placement, la MIIF peut être considérée comme un travail de prévention.

## Chapitre II – De l'intervention intensive en famille...

Dans « MIIF », « intensivité » et « intervention en famille » sont inter-reliées et leur rencontre génère de nombreux questionnements. Il est difficile de les aborder séparément tant l'une et l'autre caractérisent l'intervention menée par ces services. Les intervenants vivent, quelques heures par semaine, au côté des parents et de leur(s) enfant(s). Ils entrent dans leur intimité et deviennent des éléments du « décor familial ». Dans ce contexte, les professionnels accèdent aux parts de la réalité routinière des parents: les masques tombent, les coulisses se révèlent. Pour les intervenants, elles sont des clés pour lire au mieux la situation.

A travers la récurrence et l'intensivité de sa mission, la MIIF donne accès à l'envers du décor familial. Ses professionnels rencontrent, parfois, des problématiques qui s'additionnent à celle pour laquelle ils ont été mandatés. En cela, la MIIF offre des expertises particulières sur les situations qui permettent d'atténuer ou de renforcer les inquiétudes émises à l'égard d'un enfant mais également, d'en développer de nouvelles. Et, justement, comment traiter les problématiques mises au jour alors qu'elles ne sont pas l'objet du mandat ?

Ce chapitre tente de révéler les réflexions mises en exergue par les professionnels concernant ces deux composantes de leur mission. De nombreuses questions d'ordre éthique ont été soulevées et avaient, pour fil rouge, les impacts causés par l'intervention intensive tant sur la famille que sur l'intervenant.

### 1. L'intensivité en questions

L'intensivité est inscrite au cœur de la MIIF. Elle en constitue l'un des fondements. Au cours des échanges, sa pertinence a été questionnée et ses contours ont été esquissés au travers des récits énoncés par les participants.

#### 1.1. Essai de définition

A chaque service pratiquant la MIIF, correspond une définition propre de l'intensivité, celle-ci étant construite au départ des réalités singulières rencontrées sur chacun des terrains. L'intensivité est un concept vague dont la compréhension varie selon la pratique et les représentations des professionnels. Aussi, son appréhension reflète, dans une certaine mesure, les choix éthiques et les philosophies défendues par chacune des équipes. Face à cette hétérogénéité, nous tentons ici de dresser des ponts entre les différentes approches de l'intensivité afin de s'accorder sur une définition commune de cette notion. Cette étape nous a semblé indispensable afin de saisir les réalités auxquelles elle renvoie. Ainsi, chacun des participants a été invité à soumettre sa propre conception de l'intensivité. Plusieurs éléments ont été mis en exergue et les combiner permet de saisir plus nettement les tenants d'une intervention dite intensive.

Pour certains, l'intensivité renvoie au mot « beaucoup » : « beaucoup de temps » engagé, « beaucoup d'exigences » envers la famille, « beaucoup » de visites,... Elle représente un investissement coûteux tant pour la famille que pour les intervenants. Ces derniers sont pris dans « *un tourbillon d'émotions et d'observations* » tant la fréquence de l'intervention empêche de créer

une mise à distance: entre deux visites, il n'est pas possible de « ranger » ses observations et de « digérer » ses émotions. Non seulement, les intervenants sont présents en famille 5 heures par semaine mais, à ces 5 heures s'ajoute un capital temps consacré, entre autres, aux réunions ou aux dossiers. Une mise à distance serait nécessaire pour éviter l'essoufflement tant dans les équipes de professionnels que dans les familles mais celle-ci est rendue impossible compte tenu de la temporalité du mandat.

A ce tourbillon, s'ajoutent un degré d'exigence fort premièrement, de la part des intervenants envers les familles et deuxièmement, de la part de ces dernières et des mandants envers les services de la MIIF. Dans ce contexte, les intervenants peuvent se sentir en porte-à-faux **entre** une dynamique de soutien aux familles **et** une injonction au contrôle et à l'évaluation, formulée par le mandant. Dans cette même lignée, l'intensivité réside également dans la rapidité de décision de prise en charge lorsque le mandant dépose une demande d'intervention. L'urgence de la plupart des situations offre peu de temps de réflexion aux équipes pour notamment, réaffirmer leurs missions, redéfinir leurs publics cibles et les frontières de leur champ d'intervention et de se poser pour prendre du recul par rapport au travail réalisé.

Par ses fréquentations soutenues, l'intervenant se rapproche au plus près des dynamiques familiales. La famille et l'intervenant construisent et entretiennent un lien privilégié et parfois aussi, un attachement réciproque.

*« Au début, les familles ne veulent pas de nous et puis, avec l'intensivité, on s'attache l'un à l'autre. Certaines familles s'attachent à certains intervenants et ne parviennent pas à en faire le deuil ».*

La famille et l'intervenant deviennent des « amis professionnels » et ce constat soulève de nombreuses questions : qu'est-ce que ce lien particulier induit chez chacun des protagonistes? Où se place l'intervenant dans cette dynamique? Quelles sont les implications de la présence de l'intervenant, notamment chez l'enfant? L'intensivité n'est-elle synonyme d'intrusion?

« On a évité le placement ! »

(Mise en situation)

« Initialement, cette situation s'orientait vers le placement de l'enfant. Après notre intervention, cette option a été abandonnée et le dossier du SAJ a été clôturé. Dès la consultation prénatale, l'ONE formule des inquiétudes: la mère souffre d'un handicap mental qui limite ses capacités intellectuelles et motrices. Le père semble lui aussi « peu apte » à exercer sa paternité. Ces inquiétudes se confirment à la maternité: par exemple, la maman porte difficilement son bébé lorsqu'elle l'allait. Ces inquiétudes sont transmises au SAJ qui mandate la MIIF dès la sortie de maternité. Ici, l'intensivité de l'intervention s'est avérée positive. Elle a permis de percevoir l'origine des difficultés de la maman et du couple, les ressources de la famille et la manière dont elles étaient mises à profit ou non. Elle a également permis d'observer le bon développement de l'enfant et de trouver les relais adéquats. Ainsi, l'enfant a été inscrit en crèche tandis que la mère a demandé le soutien d'une association pour personnes handicapées (en même temps et après l'intervention de la MIIF).

Un an après l'intervention de la MIIF, le dossier de cette famille a été clôturé. »

Cette entrée dans les coulisses familiales pose un ensemble de questions mais elle permet aussi de travailler sur différents pôles simultanément. Il n'existe pas de rupture dans l'intervention puisque celle-ci a lieu, minimum, trois fois par semaine. En fréquentant la famille de manière continue et intense, l'intervenant la perçoit dans toute sa complexité et récolte plusieurs observations, les additionne. Certains événements, lus isolément, manquent de sens ou ne constituent pas une base solide pour « évaluer » la famille. S'inscrire dans le quotidien familial permet d'en mesurer la fréquence et la gravité et permet, éventuellement, de ne pas passer à côté d'éléments importants. Néanmoins, ce mode d'intervention n'est concevable que dans une courte durée: investir entre trois et cinq fois par semaine un milieu familial, pour une durée d'un an par exemple, serait inconcevable et néfaste pour les familles concernées.

*« Cela « tuerait » l'intervenant ; ça tuerait la famille ! On ferait pire que mieux. »*

Notons également que pour certains participants, l'intensivité n'existe que lorsqu'il s'agit d'un mandat de 15 jours. Investir cinq jours par semaine le milieu familial afin de mettre en évidence rapidement une série d'observations représente un poids et une responsabilité lourde pour l'intervenant. Ici, l'intensivité est associée au mandat court et à son approche évaluative.

Tous les participants s'accordent, enfin, pour associer l'intensivité à un outil mobilisable afin d'éviter le placement. Il est donc utile pour débloquer certaines situations mais, il peut également s'avérer inefficace dans certains cas précis.

### **1.2. L'intensivité: un outil pertinent ?**

S'il ne fait aucun doute que l'intensivité représente un outil efficace pour évaluer la famille, sa pertinence peut néanmoins être « mise en question » par les participants. En termes de processus, la MIIF arrive très rapidement dès que le mandat est déposé. Les familles sont confrontées aux investigations du mandant, de la police et à la formalisation. Une MIIF est proposée et, parfois, à l'issue de celle-ci, s'ajoute un SAIE. Cette accumulation sans temps de répit peut, pour les familles, paraître intrusif, lourd. Et dans ce contexte, comment évaluer les acquis? Les intervenants peuvent se satisfaire des efforts fournis par les parents au moment de l'intervention. Mais ils n'ont pas un regard précis sur ce qui se jouera après. Dans ces conditions, le travail de la MIIF ne doit pas uniquement se baser sur des inquiétudes du mandant, il doit aussi évaluer les intérêts de la famille. Le mandant doit apporter du signifiant à l'intervention intensive de la MIIF. Il doit la justifier et ses conséquences sur la famille doivent être prises en compte, le tout en respectant le cadre restrictif de la MIIF.

Au cours de leur intervention, les intervenants de la MIIF rencontrent des parents abîmés, éprouvant des difficultés en termes de construction relationnelle. Le service parvient à « accrocher » ces parents, à créer du lien avec eux et par conséquent, à les soulager de leurs difficultés. Et, « soigner les parents, c'est soigner les enfants ». Néanmoins, à l'issue du suivi, le service crée à nouveau de la rupture. Sa mission et son schéma participent au schéma de rupture des parents. Dans ces conditions, l'intensivité est-elle porteuse d'amélioration? Est-elle « bien-traitante ou maltraitante » ? Les intervenants sont, par exemple, confrontés à des parents psychologiquement

instables et paranoïaques. En agissant, la MIIF réactive ces troubles. Ou encore, pour certaines familles, la fin de l'intervention de la MIIF représente souvent une déception, un sentiment d'« être lâchées au milieu du lac ». L'intervention se clôture trop tôt: ses familles vivent un vide relationnel important, la MIIF étant devenue un noyau duquel se déploie un ensemble de réseaux. La famille s'y accroche et parvient difficilement à s'en défaire. Comment éviter d'en arriver là? Comment éviter de créer un attachement affectif ?

Évidemment, la pertinence de l'intervention intensive en famille n'est pas pleinement remise en question mais à chaque situation mandatée, elle doit pouvoir être posée. Dans certains services de la MIIF, l'intensité de l'intervention peut être évaluée, en cours de mandat: avec l'accord du mandant, elle peut, par exemple, être réduite de 5h à 3h en famille ou elle peut, également, être interrompue et remplacée par un autre service jugé plus adéquat.

*« Certaines situations n'ont rien à voir avec nos services. Ou du moins, l'intensité n'y est pas nécessaire. Le mandant tente d'argumenter parce qu'il lui faut un service. Mais, on en discute et on en débat. On accepte d'intervenir mais on voit si c'est judicieux. Après un mois, on fait le point. Si c'est maltraitant pour la famille, on arrête là ».*

## **2. L'intensité : entrée dans les « coulisses » familiales**

Au-delà de sa dimension temporelle, l'intensité renvoie également à l'intervention en famille propre à la MIIF. La relation d'aide ne se joue pas derrière un bureau et, par conséquent, le « territoire du professionnel » n'est pas investi par les familles. A l'inverse, les intervenants sont placés au cœur du contexte familial. Devant cette dimension de la mission, deux types de réflexion ont été développés.

### **2.1. Entre « mise à nu » et « mise en scène »**

Premièrement, pour les professionnels, intervenir de manière intensive au cœur de la famille permet d'établir une relation d'aide basée sur une relative transparence. L'intervenant rencontre les familles « nues », dé-masquées. Cette transparence n'est pas réciproque : jamais la famille n'a accès à l'intimité de l'intervenant sauf si celui-ci lui livre une part de lui-même par le biais d'une confiance, notamment. Il est, donc, nécessaire d'offrir à la famille une marge d'expression afin qu'elle puisse se positionner, exprimer ses éventuelles frustrations, gênes ou colères causées par la présence du professionnel. Par ce biais, la relation peut s'ajuster afin qu'elle soit basée sur une confiance réciproque et une dynamique d'échange.

Il est important de préciser qu'entrer dans les coulisses de la famille induit indubitablement des conséquences. Si l'on se réfère à Erving Goffman (GOFFMAN, E., 1973) sociologue américain, au cours d'une interaction sociale, chaque individu tente de « garder la face », de faire bonne figure. Il se dissimule derrière une « façade » composée d'un ensemble d'accessoires grâce auxquels il pourra jouer « son rôle social »: les vêtements, le niveau de langage, le décor choisi,... Pour se préparer à leur rôle, les acteurs sociaux disposent d'une coulisse dans laquelle, ils peuvent se ressourcer auprès

de leur « *équipe* » (leurs semblables). Dans ce lieu, l'acteur ne doit pas être vu par le public (le reste de la société). La métaphore théâtrale mobilisée par Goffman peut être un support intéressant à notre réflexion.

Ainsi, la maison peut représenter l'une des coulisses de l'acteur dans laquelle il ne joue plus l'un ou plusieurs des rôles imposés sur la scène sociale. Il s'y démasque. A travers l'intervention de la MIIF, la seule présence du professionnel dans le foyer peut occasionner un malaise, une rupture de la frontière établie entre coulisse (la maison) et scène (les locaux des services sociaux). Les familles sont mises à nu et en réaction, certaines d'entre elles tenteront de transformer l'« *espace coulisse* » en « *temps coulisse* », en adoptant le rôle attendu pour les professionnels uniquement lors de leur présence. C'est ce qu'à de nombreuses reprises, les participants aux échanges ont nommé une « *mise en scène* ».

Ainsi, l'un des coordinateurs des services de la MIIF avait mis en exergue un exemple qui mérite ici notre attention. Cette situation porte sur une intervention de deux fois trois mois. Il s'agit d'une petite fille de deux ans. Au cours de leur suivi, les intervenants ont « renvoyé » à la famille l'atmosphère, « *limite glauque* », dans laquelle elle évolue. Ils ont conseillé au père d'ouvrir ses rideaux et d'allumer les lumières, deux gestes qu'il ne pratiquait jamais auparavant. Pour la coordinatrice, la famille ne suit ces conseils qu'au moment de ses visites. Elle « *se met en scène* » : à l'arrivée du travailleur social, les rideaux sont fermés. Une fois la sonnette enclenchée, le père tarde à arriver parce qu'il ouvre chacune des tentures de la maison.

Cette scène a soulevé de nombreuses réactions parmi les participants. Nombre d'entre eux ont soulevé le sentiment d'« *être dupé* » par certaines familles. Les efforts qu'ils fournissent pour les aider demeurent parfois vains. Néanmoins, dans la situation exposée ici et dans les nombreuses autres développées au cours des séances, il est important de déceler le sens dissimulé derrière les actes des parents, sans y jeter d'emblée un regard accusateur. Il serait intéressant de saisir leur signification en amenant les parents à les questionner eux-mêmes. Ainsi, conseiller au père d'ouvrir les rideaux, sans procéder à cette étape préalable, ne suffit peut-être pas. Les gestes qu'il pose (fermer sans cesse les rideaux et vivre dans le noir, par exemple) appartiennent à son quotidien. Les remettre en question peut être perçu violemment (hypothèse). Et pour cause: ce qui a du sens pour l'un n'en a pas nécessairement pour l'autre. Et c'est en cela qu'on peut observer une « *mise en scène* » : le père ne trouve pas de sens dans ce qui est demandé par la MIIF. Il va se plier aux conseils prodigués uniquement lorsque ceux-ci font sens, à savoir quand les intervenants sont présents. Ce sont eux les porteurs de sens; ce sont eux qui voient l'utilité d'ouvrir les rideaux, pas le père. Il va donc « *jouer le rôle* » qui lui est demandé et se dissimuler derrière la « *façade* » qui lui permettra de l'interpréter.

## **2.2. Des situations révélées...**

Deuxièmement, dans la lignée du premier point, l'intervention de la MIIF au sein de la famille permet de révéler des éléments, non encore mis à jour par le mandant. Ceux-ci sont des clés de lecture importantes du fonctionnement familial. Ils apaisent ou accentuent les inquiétudes du mandant. Ce dernier manque parfois d'éléments pour juger au mieux une situation. Il rencontre les familles au cours d'un entretien, vécu souvent difficilement par celles-ci. Si les parents perdent leur

moyen, des maladroites peuvent apparaître dans leur discours et celles-ci peuvent être lues, par le mandant, comme la preuve de leur incompetence à être parent. L'intervention des MIIF permet de dépasser le face à face de l'entretien verbal et d'entrer dans le quotidien des familles.

Chaque situation familiale possède une face visible et invisible, dissimulée dans les coulisses familiales. La MIIF a accès, en partie, à ces deux angles. Au cours des échanges, une étude de cas, particulièrement éloquente, a été apportée par l'un des participants. Ainsi, sa première face, mise en exergue par le mandant, révélait une problématique particulièrement complexe. L'enfant avait été confié à son ancienne gardienne ONE. Des documents avaient été signés afin que celle-ci puisse bénéficier de la garde matérielle de l'enfant. Cet événement se joue, selon les propos des parents, au décès du mari de la gardienne. L'enfant lui aurait été confié pour qu'elle puisse se consoler.

Les parents avaient le droit de rencontrer leur fille tous les mardis. Cette situation se poursuit dans cette même lignée et l'enfant finit par appeler la gardienne « *maman* » et ses parents « *nounou* ». Cependant, les parents vont, finalement, renier l'accord formulé entre eux et la gardienne, et exiger la garde exclusive de leur fille. Un conflit éclate alors entre la gardienne et les parents. Ces derniers sollicitent le SAJ qui renvoie la situation au parquet, compte tenu de sa complexité légale. Finalement, une décision judiciaire tombe: l'enfant sera remis à ses parents. La MIIF est mandatée, pour une durée de 15 jours, afin de s'assurer du retour adéquat de l'enfant.

Là, la face invisible de la famille est mise au jour et de nouveaux éléments apparaissent. La situation, initialement complexe, est peu à peu clarifiée. Le fonctionnement familial apparaît inadéquat. Par exemple, les intervenants découvrent que l'enfant avait été confié à la gardienne pour que les parents puissent sortir librement. Dans cette même lignée, l'ainée, une adolescente de 14 ans, est complètement livrée à elle-même : elle se drogue, est en décrochage scolaire et fugue régulièrement sans susciter pour autant l'inquiétude des parents. Ici, l'intervention de la MIIF a permis au moins deux choses : d'une part, inquiétée par le comportement de la jeune fille, non concernée par le mandat initial, les intervenants ont demandé à ouvrir un dossier à son nom. Elle a alors pu bénéficier assez rapidement du soutien d'un SAIE. Si la MIIF n'était pas intervenue, la situation de l'adolescente serait restée invisible aux yeux du SAJ. D'autre part, sans elle, la situation serait restée alambiquée, reposant uniquement sur le propos de chacun des protagonistes : Qui a raison ? Qui a tort ? Ces deux questions auraient difficilement pu être résolues. Ce dossier a été nettement éclairé: l'enfant placé chez la gardienne était pensé, tantôt, comme un objet encombrant (pour les parents), tantôt comme un substitut d'affection (pour la gardienne).

Dans cette situation, les intervenants ont pu évaluer l'environnement familial et corroborer, voire renforcer les inquiétudes du mandant. Souvent aussi, la MIIF permet de rassurer les parents et de les conforter dans leur rôle. Ceux-ci sont parfois jugés violemment; leurs capacités sont remises en question sans qu'ils ne puissent en saisir les causes. Des suspicions lourdes et stigmatisantes pèsent sur leurs épaules et une mesure de placement peut être prononcée. Ainsi, les parents peuvent développer de fortes préoccupations face au positionnement du SAJ et à son verdict. L'intensivité et ce qu'elle dévoile permettent de nuancer le regard du mandant et de lui fournir les différentes composantes qui l'aideront à poser une décision juste. Parfois même, à l'issue du mandat, le dossier de la famille est clôturé : les suspicions qui pesaient sur elle étaient peu fondées au vu de sa réalité quotidienne. Existe parfois un décalage entre un événement jugé grave et un contexte familial

sain. En témoigne cet exemple développé par l'un des participants :

Un enfant a consommé la cocaïne de sa mère, par accident. Face à ces faits, le mandant exprime de lourdes inquiétudes. La MIIF est mandatée. L'immersion dans la famille révèle une situation familiale particulièrement équilibrée. L'intervention a donc davantage porté sur les conduites festives de la mère et la nécessité d'en préserver son enfant.

### **3. L'intervention intensive: de l'évaluation au contrôle**

Pour introduire ce point, partons du terrain et penchons-nous sur une situation évoquée par l'un des participants. Il s'agit d'une famille de sept enfants. La MIIF y est intervenue pour les cinq premiers, il y a approximativement 3 ans. A l'issue de son intervention, le SAJ avait opté pour un placement mais, pour une fratrie de cinq enfants, cette décision semblait peu réalisable (manque de place). A défaut, l'ONE et les aides familiales ont encadré la famille. Il y a quatre mois, la MIIF a de nouveau été interpellée pour cette famille. Le SAJ avait besoin d'éléments pour pouvoir placer les enfants sur base de l'article 39 du Décret de l'Aide à la jeunesse (urgence et gravité): « *Ils avaient besoin d'un rapport d'un service mandaté* ». La MIIF refuse ce mandat mais conserve de fortes inquiétudes pour les enfants. De longues discussions animent l'équipe. Finalement, le service accepte d'intervenir sur base d'un mandat de 15 jours. Il s'est alors située dans du « *pure contrôle* » : « *le SAJ avait besoin que les éléments qui sont déjà relayés par l'école, l'ONE,... soient confirmés par un service mandaté* ».

Cette situation est révélatrice du sentiment, perçu par les intervenants de la MIIF, d'être utilisé comme outils de contrôle (d'expertise) de la situation familiale. Précisément, et comme l'évoquait J.-V. Couck au cours de l'une des deux dernières séances, dans les mandats de quinze jours, le mandant attend une évaluation de la situation. Il a des inquiétudes mais celles-ci sont parfois peu étayées; elles s'appuient sur trop peu d'éléments concrets. Il se confronte à une pluralité d'avis (du médical et d'autres services) et a besoin qu'un service mandaté objective ses inquiétudes par un contact plus marqué avec la famille. En cela, il s'agit davantage d'évaluation que de contrôle.

Néanmoins, pour certains coordinateurs, les intervenants ne sont pas nécessairement outillés pour entreprendre une démarche évaluative. Ils sont plongés au cœur de la famille et manquent, dès lors, de recul pour dresser des constats objectifs. De surcroît, ils n'ont accès qu'à « *des morceaux de réel* » (O. DE SARDAN, J-P., 1995) du contexte familial, limités dans un espace-temps précis : les deux fois cinq heures par semaine du mandat, dans la maison familiale. Il est important d'en tenir compte. Par ailleurs, pour les intervenants, ce type de pratique appartient davantage aux équipes SOS enfants qui sont spécialisées dans le dépistage des situations de maltraitance. L'objectif de la MIIF consiste davantage à « *réaliser une photographie* » des capacités parentales pour, dans la plupart des cas, les mettre au travail. Or, plus la MIIF se situe dans une démarche d'évaluation, moins la mise au travail des parents est possible (et inversement).

Dès lors, le malaise est d'autant plus fort lorsque la situation est stagnante parce que dans ce cas, l'intervenant ne se situe plus dans de l'accompagnement et dans une perspective de changement. Or, le levier de la MIIF repose sur cette possibilité de travailler la relation parents/enfant(s). Si la situation n'évolue pas et si les parents sont peu mobilisables, comment penser le sens de la pratique? Et comment ne pas y voir une intervention basée uniquement sur du

contrôle ? Certains cas ont été exposés dans ce sens et nous amènent plus loin dans la réflexion.

A travers certains mandats, la MIIF semble être mobilisée pour combler l'absence de place et dévier le placement vers un autre type d'accompagnement. La MIIF rassure puisqu'elle garde un œil sur la famille tant que l'éloignement est rendu impossible. Ici, il ne s'agit plus ni de « *dresser une photographie* » ni d'entamer une mise au travail mais plutôt, de garantir une attente confortable pour l'enfant. Dans ce type de situation, le malaise de l'intervenant peut être considérable puisqu'il peut assister à des actes de maltraitance sans être nécessairement entendu par le mandant. Doit-il se résoudre à cautionner ce qui se joue en famille avant la fin du mandat ?

L'un des services décrit une situation qui éclaire ce questionnement. La scène se joue dans les bureaux du SPJ. Une discussion s'engage autour d'un contexte familial catastrophique. La MIIF ne veut plus intervenir et souhaite qu'une mesure de placement soit prise. Le directeur du SPJ refuse. Il n'a aucune autre alternative et exige la poursuite du suivi. Or, pour l'équipe de la MIIF, la situation familiale est dangereuse pour l'enfant et l'ensemble du réseau qui gravite autour de l'enfant est en faveur d'un éloignement. Les intervenants ont donc dû se défendre fermement pour que leur position soit entendue.

La MIIF n'est, ici, qu'une béquille. Elle permet à la famille de se maintenir dans un équilibre instable marqué par la violence. Ce type de situation engendre d'autant plus de colère chez les intervenants que pendant leur période d'intervention, aucune autre démarche ne sera entreprise par le mandant: « *Tant qu'on est là, rien ne se met en place* ». Les professionnels de la MIIF portent sur leurs épaules des responsabilités qui dépassent de loin leur mission.

En définitive, les MIIF (comme les SAIE) sont, de par leur intervention en famille, placés en situation délicate. Ils doivent sans cesse faire la part des choses entre négocier et contraindre. Par exemple, lorsqu'une décision de placement est formulée par le mandant, est-ce la MIIF qui doit être mandatée dans l'attente de trouver une place? Quel est le sens de ce mandat? Et ces questions se posent également dès lors qu'au bout des quinze jours, les parents sont jugés incapables d'assumer leur rôle parental. Dans ce cas, deux options sont possibles: soit une mesure d'éloignement est décidée, soit un passage de relais est mis en place. Par contre, prolonger le suivi à trois mois revient à placer la MIIF en situation de contrôle où peu de possibilités permettent la mise au travail de la famille et dans ce cas, la MIIF comble les vides formés par l'absence de places institutionnelles. C'est pourquoi, quand le mandat est de cet ordre, la MIIF doit avoir la possibilité de refuser la mission et ce également, lorsqu'elle sent que son intervention n'influe en rien sur le quotidien de l'enfant. Dans ce cas, le mandant doit être informé de cet immobilisme pour prendre les mesures nécessaires.

#### **4. L'intervention et le travail en réseau**

Au cours de son intervention, le service de la MIIF est amené à mobiliser le soutien de partenaires mandatés ou non, du côté des professionnels ou de la famille. A travers cette démarche, il s'agit de développer le réseau, souvent pauvre, des parents. De nombreux aides sont disponibles; les rendre accessibles, c'est lever le voile sur leur droit. Les services de la MIIF tentent de présenter aux parents le panel des aides possibles dont elles peuvent bénéficier. Généralement, lorsque les parents vivent une expérience positive avec une association, de nouvelles perspectives se dévoilent. Ils osent plus facilement formuler des demandes d'aide.

Concernant cette dimension de l'intervention, de nombreuses portes ont été ouvertes. Elles ont révélé l'hétérogénéité des pratiques d'un service à l'autre. De nombreux exemples de collaborations réussies ou difficiles ont été mis en exergue. En filigrane, plusieurs questions ont été soulevées: lorsqu'un travail en réseau est mis en place pour une famille, qui est le chef d'orchestre qui mène la danse? Comment la MIIF se positionne-t-elle? Comment protéger la famille face à un éventuel envahissement causé par une pluri-intervention? Comment parvenir à se coordonner au mieux entre partenaires ?

#### **4.1. A chaque terrain, sa pratique du réseau**

Le travail en réseau est l'un des sujets les plus exemplaires de la diversité des pratiques d'un terrain à l'autre. Les échanges à ce sujet en témoignent. Ils ont mis en évidence de nombreuses anecdotes, révélatrices de situations de collaboration réussie ou difficile. Chacune d'elles apportaient des éléments nouveaux, différents de la précédente, dessinant ainsi la pluralité des contextes d'action.

Pour rendre compte de la richesse et de l'hétérogénéité des pratiques, nous parcourons ici les différents terrains de la MIIF au départ des témoignages et anecdotes énoncés au cours des échanges. Les noms et les lieux des services seront anonymisés. L'intérêt de notre démarche n'est pas de visualiser ce qui se joue spécifiquement dans tel ou tel périmètre d'action mais plutôt de rendre compte de l'étendue des pratiques.

##### **Une mise en réseau transparente**

Dans l'un des services pratiquant la MIIF, développer de nouvelles formes de collaboration est un enjeu central de la pratique. Pour y parvenir, les rôles de chacun des services et de leurs intervenants doivent être clairement définis. Ainsi, lorsque la MIIF intervient dans des familles où un soutien institutionnel est déjà très présent, ses intervenants ne sont pas toujours en mesure de savoir où se situer par rapport à ses collaborateurs et à la famille. La MIIF doit être clairement définie pour éviter les confusions ou les refus de collaboration.

Ainsi, la coordinatrice de ce service évoque une anecdote révélatrice des inquiétudes ou idées reçues que certains professionnels peuvent développer à l'égard de la MIIF. Les différents services avec lesquels ils avaient l'habitude de travailler se sont mis peu à peu en retrait. L'équipe est alors allée à leur rencontre afin de comprendre les raisons de leur éloignement. Les échanges ont révélé des réticences concernant l'intensivité dans le travail de la MIIF. A leurs yeux, l'intervention des MIIF représente une démarche lourde pour la famille. Multiplier les intervenants risquerait de peser encore davantage. Or, pour les intervenants de la MIIF, cette collaboration a du sens mais, évidemment, elle doit être pensée au cas par cas et sa mise en place doit être coordonnée.

Enfin, ce service rassemble également, toutes les six semaines, plusieurs partenaires autour de cas précis. Ici, les collaborations se jouent davantage sur le plan réflexif. Ceux-ci sont invités à offrir leur éclairage sur une situation ou sur une approche clinique.

##### **La clé d'une collaboration réussie : un jeu d'équilibre**

Un autre service évoque une situation de collaboration réussie avec des services « non AJ »

dont le champ d'action se centre aussi bien sur les adultes que sur les enfants. Plusieurs modalités pratiques doivent être mises en place: par exemple, chaque service communique à l'autre ses jours de visite en famille afin que cette dernière ne soit pas envahie. Ou encore, le mandant doit inviter l'ensemble des services concernés par la situation aux rencontres afin que chacun informe la famille de son rôle concret dans l'intervention.

Par exemple, l'autre service peut être davantage en charge du « *pôle des adultes* » tandis que la MIIF se concentre sur la situation des enfants. Un glissement peut s'opérer quant à la place que chacun a à jouer. Ainsi, lorsque la MIIF intervient, l'autre service peut occuper une position plus effacée. Et lors du dernier mois du mandat, le second peut à nouveau revenir au cœur de la situation pour prendre la relève et assurer au mieux la transition. Les intervenants de la MIIF s'effacent pour rendre sa place au service, déjà très présent dans la famille. A partir du moment où chacun définit son rôle et qu'est créé un socle commun de valeurs et de pratiques d'intervention, la collaboration est efficace.

#### Des discordances de point de vue...

Un des services relate son expérience avec le service de santé mentale pour enfant, I. Dans ce service, ils agissent aussi sur les parents mais la demande doit être impulsée par Igor<sup>5</sup>. La MIIF intervient dans une famille, suivie depuis deux ans par I. C'est une famille où des difficultés avaient déjà été notées à la naissance du premier enfant mais à l'arrivée du second, elles ont semblé s'aggraver.

Le mandant suggère à la MIIF d'intervenir parce que I. voit la situation se dégrader. Quand les intervenants se rendent dans la famille, l'état de danger est à son paroxysme. La situation est très compliquée. A priori, les deux services s'étaient accordés sur leur rôle respectif mais, I lutte contre une décision qui irait du côté de l'éloignement du jeune de son milieu familial. En réalité, les regards divergent en raison des pratiques d'intervention de chacun: la MIIF, par son action intensive, a accédé à une réalité, imperceptible pour I. qui se contente d'entendre le point de vue de la mère. Les parents se trouvent placés devant ce double discours. Finalement, l'avis de la MIIF est entendu: le juge prononce le placement d'Igor et les parents comprennent qu'il s'agit d'une solution adéquate compte-tenu de leur situation.

Pour les participants, certains services « démontent » effectivement les arguments de la MIIF. Ils banalisent la situation et soutiennent les parents contre « ceux qui veulent placer Igor ». De surcroît, au moment de la rencontre avec le mandant, la MIIF peut s'apercevoir que le service a pris des initiatives en parallèle de son intervention. Il s'est créé son « propre mandat ». Un nouvel exemple est mobilisé pour étayer cette affirmation. Alors que la MIIF intervient dans une famille, l'équipe d'une Agence Immobilière Sociale (AIS) s'inquiète de sa situation (à tort ou à raison). Elle met alors en place des visites à domicile sans prévenir ni le mandant, ni la MIIF. Le plus dérangent dans cette situation, c'est qu'entre la mère et l'AIS un lien de dépendance existe. La mère ne peut donc refuser l'intervention de l'AIS au risque de voir son contrat de location remis en question.

---

<sup>5</sup>Nom d'emprunt.

#### **4.2. Le cas spécifique de l'ONE**

L'ONE incarne l'un des partenaires privilégiés de la MIIF. L'un et l'autre sont régulièrement amenés à collaborer en parallèle sur une même situation. Ce partenariat comporte son lot de limites et d'avantages.

Ainsi, pour la majorité des participants, l'approche de l'ONE est particulièrement « *dualiste* »: ils peuvent dénoncer une situation familiale problématique mais lorsqu'il s'agit d'y remédier par une mesure de placement, ils s'y apposent et reculent. L'un des intervenants évoquaient à ce sujet :

*« Ils nous transmettent toutes leurs inquiétudes. On les reçoit, on les travaille. S'il n'y a rien qui change, nous on l'énonce et on le dénonce. Et quand on le dénonce, ils nous le font porter. Ils ne dénoncent jamais eux-mêmes les situations qui nécessitent le placement. Ils viennent avec un tas d'éléments: leur inquiétude sont objectivement réelles et objectivables. On le note dans notre rapport parce que nous sommes un service mandaté et eux disent : « mais enfin ça ne nécessitait quand même pas un placement ». Pour eux, le placement est nécessairement un mesure radicale ».*

L'ONE chercherait à conserver à « tout prix » sa collaboration avec les parents. Certains TMS (travailleurs médico-sociaux) ne soutiennent pas toujours les conclusions formulées par la MIIF – surtout si celles-ci s'orientent vers un éloignement. Cette adhésion comporterait le risque de leur fermer « *les portes de cette collaboration* ».

Évidemment, ces remarques ont été nuancées. Elles doivent être mesurées au cas par cas. Chaque situation est spécifique; chaque équipe possède sa philosophie et ses pratiques et chaque professionnel se les approprie plus ou moins littéralement. Ainsi, certains TMS semblent très à cheval sur les normes imposées par l'ONE, en terme d'hygiène par exemple. D'autres sont davantage souples. Selon les cas, la collaboration est plus ou moins efficace, claire et confortable tant pour la famille que pour les professionnels.

Il est donc difficile d'émettre un avis catégorique sur la collaboration avec l'ONE tant les TMS et/ou les services sont tous différents. Selon les territoires et les équipes, les TMS peuvent être perçus comme des partenaires de qualité. A Bruxelles, un travail de réflexion a été mené avec les équipes de l'ONE afin que chacun puisse définir son rôle : « *Vous avez des inquiétudes alors déclarez-les, ce n'est pas à la MIIF de le faire pour vous. Chacun porte des inquiétudes et doit savoir qu'en faire* ». Dans ce cadre aussi, des questions relatives au secret professionnel ont notamment été soulevées: « *Qu'est-ce qu'on fait de leurs informations et des nôtres? Peuvent-elles être échangées?* ». Évidemment aussi, les préoccupations des uns ne sont pas toujours celles des autres: les avis divergent. Mais ces divergences peuvent nourrir le regard qu'on porte sur une situation.

## Chapitre III – ... A l'après MIIF

A l'issue du mandat, la MIIF doit remettre au mandant leurs observations sous la forme d'un rapport final détaillé. Celui-ci constitue le matériel sur base duquel seront énoncées les mesures proposées à la famille. Le plus souvent, trois types de solutions se dessinent: soit, les inquiétudes formulées au début du mandat s'effacent et le dossier est clôturé; soit, des questionnements demeurent et un relais doit être assuré; soit, le placement de l'enfant s'impose. Pour les participants, émettre l'avis qui orientera la décision vers l'une des trois alternatives peut représenter une responsabilité lourde, renforcée par la peur des conséquences induites par le choix posé. Ainsi, à travers l'avis que la MIIF soumet, la situation de la famille s'améliore-t-elle ou, au contraire, se dégradera-t-elle?

Devant ce questionnement, les équipes se heurtent parfois à un mur: elles ne savent pas vers quelle option s'orienter et des désaccords naissent dans l'équipe. Se pose alors la question de leur positionnement face à la situation: jusqu'où peuvent-ils donner une orientation? Doivent-ils se positionner et choisir telle ou telle option? De surcroît, sur quelle base évaluer l'état des enfants? Pourquoi vont-ils bien ou mal? Et quels signes indiquent un état de bien-être? La courbe de poids, le sourire des enfants et les interactions que les enfants entretiennent avec leurs parents peuvent être des indicateurs de bien-être mais suffisent-ils? Un enfant qui sourit constamment alors qu'il est placé devant des scènes d'extrêmes violences, n'est-ce pas « *mauvais signe* »? Quant aux parents, sont-ils réellement préparés à assumer leur rôle sans l'aide de la MIIF?

La rédaction du rapport pose de nombreuses questions et les intervenants peinent parfois à y répondre. Les participants posent, néanmoins, des limites quant à la place et au rôle de la MIIF. Ils ont une mission d'accompagnement. Ils ne doivent pas porter la responsabilité de la décision choisie par le mandant. Elle ne leur appartient pas.

Par ailleurs, quelle que soit l'orientation choisie par la MIIF, le principe de réalité doit aussi être pris en compte. Ainsi, lorsqu'un relais doit être assuré, les places peuvent manquer et la situation stagner. Dans ce cas, les intervenants n'en sont pas responsables; ils n'ont pas d'emprise sur cette réalité. Ils doivent se contenter de jouer leur rôle d'accompagnateur des familles sans endosser des responsabilités qui les dépassent et les placeraient dans une posture « à risque ».

Néanmoins, à travers leur intervention intensive, les professionnels ont développé avec la famille une attache particulière et ont tenté de travailler au mieux leur situation. Dans ce contexte, si la décision choisie par le mandant ne leur appartient pas, elle peut cependant susciter, chez eux, de nombreuses questions: comment la famille vit-elle l'issue de l'intervention et la décision qui en découle? Ou encore, comment justifier la mise en place d'une MIIF si à l'issue de celle-ci, aucun relais ne peut être assuré, faute de place?

L'ensemble de ces questions nous conduisent à envisager la fin du mandat et ses suites. Ce chapitre s'y consacrera au départ des deux sujets prioritairement mis en réflexion concernant l'après-MIIF: les relais et les impacts à l'issue du mandat.

## 1. Les relais : un partenariat à investir

Entourage, SAIE, crèche, ONE, SAAE, SRJ, AMO, école... la liste des relais disponibles est longue. Les uns sont issus des services de première ligne, les autres du secteur de l'aide à la jeunesse ou encore, du milieu familial. Tous représentent la relève qui assurera la consolidation et le suivi du travail socio-éducatif engagé par les services de la MIIF. Souvent, ils s'accompagnent du maintien du dossier de la famille auprès de l'instance mandante (SPJ, SAJ, tribunal de la jeunesse) et dans ce cas, un suivi est organisé afin de conserver un œil sur la situation et son évolution.

Au cours des échanges, le passage de relais a été questionné sous deux angles. Le premier concerne la pénurie des places disponibles dans le secteur de l'aide à la jeunesse : trouver et assurer l'instauration effective d'un relais adéquat pour la famille relèvent souvent d'une gageure. Le second concerne le sens et la pertinence de la mise en place de certains relais. Nous nous pencherons principalement sur le cas des SAIE.

### 1.1. *L'absence de place : « Les désespérés sont ceux qui ont espéré »*

La question du relais nous confronte d'emblée au principe de réalité des services de l'aide à la jeunesse : « *Manque de moyens, non-remplacement d'agents absents de longue durée, manque de considération, surcharge de travail, burn-out, tensions entre le secteur de l'aide à la jeunesse et le monde judiciaire, manque de places dans les institutions privées,...* **L'aide à la jeunesse en Communauté française est bien mal en point** » (Extrait du JDJ, 2014). La MIIF n'échappe pas à ce contexte difficile; elle y est, au contraire, pleinement inscrite. A l'issue du suivi, les intervenants sont souvent confrontés à la pénurie des places disponibles dans les services de l'AJ. « *Tout le monde est alors en attente* » d'une solution adéquate pour la famille et dès qu'une brèche s'entrouvre, le mandant « *s'y précipite* » même si elle ne représente pas nécessairement un issue idéale pour la famille : « *C'est déjà mieux que rien* ».

Ainsi, placer en urgence l'enfant dans l'environnement proche peut sembler être une solution idéale mais elle mériterait néanmoins d'être davantage creusée. Lorsque, par exemple, l'enfant est gardé par un membre de la famille paternelle, la mère peut se sentir délégitimée. Parfois, certains intervenants ont le sentiment que le mandant opte pour des solutions « faciles » afin de se débarrasser rapidement des situations difficiles à traiter. L'un des services évoque une anecdote particulièrement significative de cette réalité. Dans cette situation, l'enfant souhaite vivre chez son papa. Le SAJ s'y oppose et mobilise de nombreux arguments dans ce sens. Finalement, après avoir cherché, en vain, une solution alternative, il place l'enfant chez son père. La solution jugée initialement inadéquate devient, faute de mieux, la solution choisie.

Par ailleurs, en termes de relais, les coordinateurs de la MIIF ont le sentiment que les mandants, placés devant de nombreux dossiers, priorisent les situations les plus graves.

Ce sont elles qui bénéficieront en priorité d'un suivi. La situation des autres est placée en attente et « doit s'aggraver » pour être prises en compte. Ce constat engendre un sentiment d'impuissance chez les intervenants qui voient les familles se mettre au travail, progresser pour, finalement, n'obtenir aucune solution à l'issue de leur intervention. En effet, l'absence de place peut créer, chez les familles, le sentiment d'« être lâchées en cours de route ». Les services de la MIIF mettent au travail des parents et n'offrent, en retour, aucune suite à leur progrès. Or, si à l'issue des six mois de mandat, la situation semble s'être considérablement améliorée, elle peut néanmoins, sans prise en charge adéquate, stagner ou se détériorer. Et pour cause : dans bien des cas, la MIIF représente une béquille pour la famille. Lorsqu'elle leur est retirée, la « fracture » n'est pas toujours pleinement réparée et un soutien, moins intensif, doit être proposé pour poursuivre l'évolution.

Alors comment remédier à cette absence de place ? Pour les participants, s'il n'y a pas de solution aujourd'hui, il y en aura peut-être demain. C'est imprévisible. Dans cette attente, ils tentent « de bricoler » avec des services hors AJ, comme des crèches par exemple. En ce sens, il est parfois nécessaire d'anticiper l'après-MIIF avec le soutien de services non-mandatés. A ce sujet, deux optiques sont défendues par les différentes équipes : soit, la MIIF contacte elle-même le service et ce, toujours avec l'accord des parents et du mandant. Soit, ce sont soit les délégués, soit les parents qui s'en chargent et les intervenants accompagnent la famille dans sa démarche. Quoi qu'il en soit, dans ces deux cas, l'avis de la famille doit primer. Notons, enfin, que ce « principe de réalité » est variable d'un terrain à l'autre.

### **Les services « hors AJ » : un relais à prioriser**

Les MIIF mobilisent de nombreux services hors AJ pour penser l'après-MIIF et ces relais sont souvent porteurs et constructifs pour la famille. Ainsi, les crèches, les AMO, l'ONE,... sont des partenaires intéressants pour les intervenants. Non seulement, ils permettent de pallier les difficultés rencontrés dans le secteur de l'aide à la jeunesse mais, également, ils sont des réseaux de premières lignes, intégrés dans l'environnement de la famille.

## **1.2. La pertinence des relais : l'exemple du SAIE**

Au-delà des possibilités offertes par le décret, il est important de se questionner sur les effets des interventions multiples tant sur la famille que sur les intervenants. Et, cette question doit être

posée en cours de mandat mais également à son issue. Les relais mobilisés après la MIIF ne doivent pas être trop écrasants au risque de voir la famille s'essouffler. Dans ce sens, mettre en place d'un SAIE<sup>6</sup> après l'intervention d'une MIIF peut être questionné. Ce dispositif peut être ressenti difficilement par les familles. Il représente pourtant le relais le plus souvent sollicité.

Les interventions de la MIIF et du SAIE sont particulièrement intensives. La famille doit « tenir le rythme ». Pour cette dernière, l'enchaînement de ces deux services, sans temps de répit, peut paraître intrusif et lourd : après avoir noué un lien particulier avec l'intervenant de la MIIF, les parents et leur(s) enfant(s) ne souhaitent pas en changer. Les professionnels des SAIE arrivent en second et doivent composer avec cette position. Précisément, ils doivent « capter » les familles et gagner leur confiance alors que certaines d'entre elles sont habitées par un sentiment d'abandon engendré par le départ « brutal » de la MIIF. Le changement d'intervenant peut alors susciter des comparaisons qui fragilisent l'intervention.

Opter pour un SAIE nécessite de se questionner sur la finalité de cette orientation: le SAIE répond-t-il aux craintes du mandant ou des intervenants, à la peur des parents d'être à nouveau seuls ou à un besoin réel ? De plus, accumuler les suivis

de type intensif peut créer l'illusion que la situation familiale évolue positivement. Or, comment avoir l'assurance qu'une fois seuls, les parents pourront s'appropriier et mettre en pratique les acquis reçus par la MIIF et le SAIE ? Comment l'évaluer sinon en leur offrant la possibilité de se confronter seuls à leur responsabilité ? Ce passage de la MIIF au SAIE doit être anticipé et pensé. L'un s'en va et l'autre arrive et au croisement, il est nécessaire de travailler ensemble pour assurer une bonne

« Intervenir et après ? » : le cas de Nicolas  
(Mise en situation)

« Dans ce cas, nous sommes intervenus trois fois (deux fois 3 mois et 15 jours). Cette triple intervention n'était pas pleinement nécessaire. A la fin de notre intervention, avec cette famille, on ne savait plus trop quoi travailler et comment le travailler. Ils semblaient se débrouiller et étaient entourés par l'ONE et la kiné.

Pourtant, sans que le SAJ nous en informe, un SAIE a été mis en place après notre intervention. Une réelle frustration est née de cette situation: sachant que la fin du mandat s'approchait, nous avions pleinement portés cette famille. Beaucoup d'énergie a été mobilisée. Et, un SAIE tombe. Évidemment, cette nouvelle nous a semblé rassurante puisque la famille allait, à nouveau, être suivie mais cette démarche n'allait-elle pas à l'encontre de ce qui nous avons travaillé avec les parents? Finalement, les parents ont donné leur accord au SAJ pour poursuivre le suivi avec le SAIE.

Nous avons donc quitté ce « petit bonhomme à qui nous avons offert plus que ce que la famille lui offrait ». Il s'était fortement attaché aux intervenants. Sur la fin, par exemple, il s'agrippait à nous, créant un malaise devant la jalousie apparente de la maman.

Les parents étaient contents de nous dire au revoir, à un point tel que la rupture du lien avec l'enfant a été relativement brutale. Comment l'enfant vit-il la rupture du lien et sa radicalité ? »

<sup>6</sup> Ce service fournit un soutien éducatif aux jeunes et à leur famille dans leur milieu de vie ou en logement autonome. Le mandat peut s'étendre à six mois renouvelables. L'intervention a lieu au minimum une fois par semaine.

transition. Et cette règle vaut également pour les autres types de relais. Dans chacune des situations, cette étape doit être évaluée à l'aune du vécu, des besoins et du ressenti des familles. La réponse idéale à l'issue du mandat doit pouvoir être appropriée par les parents : ils doivent y trouver un intérêt tant pour eux que pour leur(s) enfant(s). Pour être pertinente, la « *mise en relais* » doit donc être pensée en concertation avec les parents.

## **2. Attachement et sentiment d'abandon : penser la fin de l'intervention**

Au-delà des enjeux relatifs au relais, se joue aussi, à l'issue du mandat, une rupture parfois difficile entre les parents, l'enfant et les intervenants. Comme nous l'évoquions précédemment, qui dit « intervention intensive en famille », dit également rapport particulier entre les professionnels et les familles. Ces dernières investissent la relation et développent parfois un sentiment de dépendance à son égard et ce, d'autant plus lorsque la MIIF vient combler la pauvreté de leur réseau social. Cette relation impulse également une dynamique de changement : les parents se mobilisent, regagnent confiance en leur capacité. On voit leurs corps se décharger des difficultés, se redresser.

Néanmoins, cette évolution est indissociable du suivi de la MIIF. Lorsque la fin du mandat sonne, elle peut se poursuivre, ralentir ou se stopper net. Comme mentionné précédemment, plusieurs contingences influencent l'après-MIIF : la qualité du contexte et du réseau familial, la possibilité ou non de mettre en place un relais adéquat mais également, la manière dont est envisagée et vécue la fin du mandat tant par la famille que par les intervenants. En effet, dans certaines circonstances, la fin du mandat n'est pas anticipée et est vécue brutalement par les différents protagonistes. Ainsi, le départ de l'intervenant peut causer chez l'enfant un sentiment d'abandon ou un manque. Seul, du jour au lendemain, le parent peut lui aussi être « déboussolé » sans le soutien de la MIIF.

Afin d'éviter ces dérives, plusieurs pistes ont été soulevées. Tout d'abord, à l'issue des 6 mois, poursuivre le suivi de manière moins intensive pourrait permettre, d'une part, d'éviter la rupture trop brutale avec les familles et d'autre part, de pallier les difficultés dues au manque de relais à l'issue de l'intervention. Cette option ne correspond pas aux modalités du mandat de la MIIF mais elle pourrait, dans certains cas, constituer un intérêt tant pour la famille que pour les intervenants.

Plus concrètement, en ce qui concerne la fin de l'intervention et sa préparation, des outils sont mobilisables. Les uns créent des albums photos, souvenirs de ce temps d'intervention. Les autres mobilisent l'enfant et ses parents autour d'un projet concret (objet à construire, histoire à raconter,...) qui puisse être une sorte de symbole de l'intervention. Quelle que soit la méthode ou les outils employés, l'au revoir doit être présenté et pensé comme « *une bonne chose* ». Il est nécessaire de lui ôter sa part de tristesse et rappeler que ce départ signe en quelque sorte, la « *réussite des parents* » : « *si nous partons, c'est parce que nous jugeons que ce que vous faisiez avec nous, vous saurez le faire sans nous* ». L'important est, également, d'éviter de provoquer chez la famille un sentiment d'abandon. Le lien n'est pas complètement rompu; des échanges téléphoniques sont notamment possibles. Notons enfin que certains parents préfèrent gommer l'intervention de leur souvenir ou la taire.

## Conclusion : Un temps d'arrêt pour penser la pratique

La richesse des réflexions soulevées au cours des séances reflète le caractère novateur de la MIIF: depuis sa naissance en 2009, cette mission a été traversée par de nombreuses évolutions qui amènent les équipes à, sans cesse, questionner leur pratique et leur place au sein du paysage de l'Aide à la jeunesse. L'outil est encore « jeune » et son terrain d'action confronte les intervenants aux nombreuses contingences propres aux services de l'aide à la jeunesse (l'absence de moyens, par exemple) qui les « obligent » à entreprendre une mise en réflexion permanente. Proposer un temps d'arrêt entre les différents services semblait donc indispensables pour évaluer le passé et envisager le futur.

Néanmoins, ce rapport n'a pas fourni de réponses-clé dont les professionnels du terrain pourraient se saisir pour régler chaque situation rencontrée. Non, même si certaines tendances sont visibles (le public particulièrement précarisé, par exemple), les six terrains de la MIIF possèdent leurs spécificités. Le travail en réseau, les relais, le rapport au mandant,... sont autant d'éléments sensiblement différents d'un terrain à l'autre. De plus, chaque mandat est unique. Les professionnels adaptent leurs « *outils* » à chacun d'eux, en fonction des besoins, des difficultés et des forces des familles. En ce sens, le travail de la MIIF s'apparente à un « travail social de proximité » qui se voudrait davantage socio-éducatif. D'une part, l'intervenant se rapproche au plus près de l'environnement familial des parents et de leur enfant. Il s'y intègre et peut dès lors l'accompagner en « *connaissance de cause* ». D'autre part, il « agit avec » la famille et non, « à sa place ». Se crée alors une dynamique co-constructive où, ensemble, parents et intervenants mobilisent leurs ressources respectives afin de développer les réponses les plus adaptés à la situation.

Dans ce type de relation d'aide, comme l'évoque Jacinthe Mazzocchetti (MAZZOCCHETTI, J.(dir.), 2007, p.172), les travailleurs sociaux doivent nommer et définir la place occupée par chacun des acteurs qui gravitent autour de la famille. Ainsi, comme nous l'avons vu au cours des échanges, les intervenants développent régulièrement un sentiment de culpabilité lorsqu'il quitte la famille tandis que cette dernière peut se sentir abusée, déçue, abandonnée. Les professionnels de la MIIF sont perpétuellement placés en porte-à-faux entre l'envie d'aider voire de protéger la famille et les exigences du mandat. Dans ce contexte, ils doivent, sans cesse, réaffirmer leur mission pour éviter de porter des responsabilités qui les dépassent mais également, pour ne pas excéder le rôle qui leur incombe. De surcroît, l'intervenant, même s'il est proche de la famille, doit demeurer « un travailleur » et ne pas s'oublier en tant que tel. Réaffirmer la posture et le rôle de chacun représente donc un détour indispensable afin de conserver une distance adéquate entre l'intervenant et la famille mais également, pour que l'ensemble des professionnels entourant la famille portent les responsabilités qui leur reviennent.

En définitive, à travers les réflexions soulevées au cours des échanges et « traduites » dans ce rapport, se dessine une pratique dont les contours sont encore à définir. Les professionnels ont un regard critique sur leur mission et usent d'« *arts de faire* » (DE CERTEAU, 1990), des « *tactiques* » qu'ils développent pour pallier les limites du système. Du SIIF à la MIIF, ils doivent composer avec les aléas de ce glissement institutionnel, développer de nouveaux partenariats et s'imposer dans le paysage de l'aide à la jeunesse.

## Bibliographie

DE CERTEAU, M., 1990, L'Invention du quotidien, 1. : Arts de faire et 2. : Habiter, cuisiner, Gallimard, éd. Luce Giard, Paris.

GOFFMAN, E., 1973, La mise en scène de la vie quotidienne 1 : présentation de soi, *Les éditions de minuit*, pp. 256.

LE BRETON, D., 2008, La sociologie du corps, *Presses Universitaires de France*, « Que sais-je? », pp. 128.

LECLERQ, C., 2005, « Editorial », In : La parentalité à l'épreuve de la précarité, [En ligne], L'observatoire, n°46. Url: [http://www.revueobservatoire.be/spip.php?page=publication&id\\_produit=35](http://www.revueobservatoire.be/spip.php?page=publication&id_produit=35)

MAZZOCCHETTI, J. (dir.), 2007, Le travail social de proximité en questions. Entre utopie et sombre conscience, *Bruylant-Academia*, pp. 204.

VAN CAMPENHOUDT, L., FRANSEN A., CANTELLI F., 2009, « La méthode d'analyse en groupe », *Sociologies* [En ligne], Théories et recherches. URL : <http://sociologies.revues.org/2968>.

VAN KEIRSBILCK, B., «Travail formidable, moyens fort minables ?», *JDJ*, n°331.